

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 OCTOBRE 2016 À 19H30, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU.

Sont présent(e)s : Mme Marie Diament, Mme Hélène Roussel, Mme Jacqueline Poirier, Mme Emmanuelle Garnaud, M. Stéphane Fraser, M. Claude Caron et M. Vincent More.

Sont absent(e)s :

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Vincent More

Est aussi présent : Le Directeur général / Secrétaire-trésorier, M. Louis Breton

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 31 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-234

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 septembre 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le Conseil;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-235

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 6 septembre, tenue à la salle Gilles Moreau.

4. Suivi des procès-verbaux du Conseil

Nil

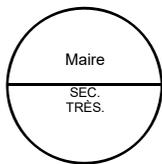
INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. Information du maire

- On a obtenu le certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement. La demande de subvention est donc complétée et on s'attend à des nouvelles bientôt.
- Il y a eu l'installation de six affiches directionnelles sur le territoire de la Municipalité.
- Mme Hélène Roussel et moi-même, M. Vincent More, avons participé au congrès annuel de la FQM. Comme à chaque année, les formations et les rencontres ont été intéressantes et bénéfiques pour la Municipalité.

6. Information des Conseiller(ère)s

- Mme Jacqueline Poirier indique qu'elle a participé au Salon des aînés de RDL. Il y avait une trentaine d'organismes présents avec plusieurs missions différentes et complémentaires. Plusieurs de ces organismes délivrent leurs services sur le territoire de la Municipalité.
- Mme Marie Diament confirme que le stage en loisir aura bel et bien lieu à l'hiver 2017. Il s'agit de Mme Joanie Cormier Samson.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

- Mme Emmanuelle Garnaud mentionne que la biennale des Livres d'artistes au Portage c'est encore une fois démarquée. Il y a eu environ 80 personnes au lancement de la biennale qui s'est étalée sur toute la fin de semaine. Une motion de félicitation à l'unanimité est décernée à Mme Raymonde Lamothe, aux artistes étrangers et locaux.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

7. Acquisition d'un véhicule de service

Résolution reportée ultérieurement

8. Adoption de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) par la municipalité de Notre-Dame-du-Portage

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité aura une contribution gouvernementale de 698 404 \$ pour une contribution municipale de 167 720 \$ (seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales);

ATTENDU QUE le conseil approuve la liste des travaux suivants pour la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) de la municipalité :

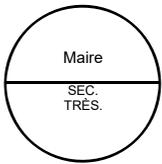
	TECQ	MUN
2014-2015 Pavage du secteur des Îles	236 303 \$	59 076 \$
2016-2017 Surlargeur côte de la Mer	17 286 \$	4 321 \$
2016-2017 Bordure côte de la Mer et côte de l'Église	11 382 \$	2 846 \$
2016-2017 Affichage directionnel	40 000 \$	10 000 \$
2017-2018 Éclairage côte de l'Église	100 000 \$	25 000 \$
2017-2018 Conversion éclairage au DEL	80 000 \$	20 000 \$
2017-2018 Divers travaux au Chalet des sports	53 433 \$	13 357 \$
2017-2018 Passerelle, plate-forme et bollards au quai	28 000 \$	7 000 \$
2017-2018 Aménagement sentiers / pistes	8 000 \$	2 000 \$
2018-2019 Pavage rue Bérubé	96 000 \$	24 000 \$
2018-2019 Aménagement parc des Grèves	<u>28 000 \$</u>	<u>7 000 \$</u>
TOTAL	698 404 \$	174 600 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Roussel, appuyée par Stéphane Fraser, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-236

QUE le conseil stipule que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant ou de 167 720 \$ pour la Municipalité sur les cinq (5) années du programme;
- la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

9. Réclamation de la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une réclamation de la Commission scolaire Kamouraska/Rivière-du-Loup pour les travaux faits en lien avec le bris d'une conduite pluviale de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avise la Commission scolaire Kamouraska – Rivière-du-Loup qu'elle exige d'être avisée au préalable à la réalisation de tous les travaux concernant la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil demande au directeur général, M. Louis Breton, de vérifier la couverture des assurances auprès de l'assureur de la Municipalité pour ce genre de cas;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorise d'emblée que la réclamation soit remboursée en totalité advenant que la couverture des assurances ne puisse pas être prise en compte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-237

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, pour vérifier les assurances et pour procéder suite à l'analyse du renseignement obtenu.

10. Ajustement de la banque d'heures accumulées du directeur général, M. Louis Breton

ATTENDU QUE le directeur général, M. Louis Breton, a fait une demande d'ajustement de sa banque d'heures accumulées de 40 heures à 60 heures spécifiquement pour l'année 2016, et ce, rétroactivement à partir du dimanche 4 septembre;

CONSIDÉRANT QUE les 20 heures supplémentaires en banque d'heures accumulées sont d'ores et déjà rémunérables à la fin de l'année 2016 si le directeur général, M. Louis Breton, se voit dans l'impossibilité de les reprendre en temps durant l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Marie Diamant et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-238

QUE le Conseil autorise cet ajustement sur le traitement du directeur général, M. Louis Breton, en ces termes.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

Nil

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. Suivi du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE Mme Hélène Roussel présente les dossiers étudiés par le CCU à l'assemblée afin que l'attention soit accordée aux décisions du conseil.

502, route du Fleuve, transformation de la résidence, construction d'un cabanon et clôture (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste en l'implantation d'un bâtiment complémentaire dans la cour arrière, l'installation d'une clôture dans la cour latérale avant et la modification de l'agrandissement qui était prévue dans la cour latérale par une toiture avec galerie au-dessus;

ATTENDU QUE les matériaux utilisés sont similaires à ceux de la résidence, revêtement extérieur en bois et bardeau de cèdre;

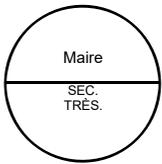
CONSIDÉRANT QUE le bâtiment proposé, la clôture et la modification de l'agrandissement proposées s'harmonisent aux matériaux, aux formes, aux dimensions et aux couleurs du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande les travaux tels que demandés et demande au propriétaire de remplacer les cèdres en façade ouest par des cèdres ayant une meilleure apparence et de les localiser selon la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-239

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

529, rue de la Colline, remplacement de la galerie (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste au remplacement de la galerie avant avec l'escalier en façade plutôt que latérale;

ATTENDU QUE la galerie sera recouverte de fibre de verre (comme l'existant) de couleur brune et que la rampe sera en aluminium de couleur blanche;

CONSIDÉRANT QUE la demande atteint les objectifs du PIIA afin de favoriser les interventions qui assurent l'intégrité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-240

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

675-677, route du Fleuve, remplacement d'une rampe d'escalier (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste au remplacement de la rampe de l'escalier situé dans la cour arrière;

ATTENDU QUE la rampe sera construite avec le même type de matériaux que ceux utilisés sur la galerie latérale de la résidence, rampe en aluminium blanc;

CONSIDÉRANT QUE la demande atteint les objectifs du PIIA afin de favoriser les interventions qui assurent l'intégrité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la demande telle que proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacqueline Poirier, appuyée par Mme Emmanuelle Garnaud et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-241

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

385, route du Fleuve, transformation de la résidence (PIIA)

ATTENDU QUE la demande consiste à ajouter une fenêtre sur le mur est de la résidence au niveau du rez-de-chaussée;

ATTENDU QUE la fenêtre sera dans le même enlignement que celles existantes, de même style et de mêmes matériaux que celles existantes;

CONSIDÉRANT QUE la demande atteint les objectifs du PIIA et conserve le caractère actuel de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'ajout de la fenêtre sur le mur est de la résidence, tel que demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Fraser, appuyé par M. Claude Caron et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-242

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.

Terrains de 2592-9971 Québec inc., protocole d'entente et dérogation mineure (DM)

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser une dérogation mineure une façade de terrain sur un chemin public de 36,58 mètres afin de créer un terrain constructible pour une résidence unifamiliale conforme selon le périmètre établi dans le plan de l'arpenteur Normand Parent minute 7020;

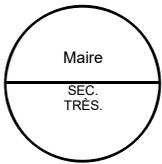
CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur, car, sans cette dérogation, il ne pourra pas utiliser ce terrain à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement de ce lot pour une construction unifamiliale n'a pas d'effet négatif sur les propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure pour le lotissement du terrain avec une façade de 36,58 mètres sur la route de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assortie d'un projet de protocole d'entente concernant les dispositions par rapport à la piste de ski de fond;

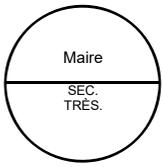
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit projet de protocole d'entente et qu'ils en ont pris connaissance;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,
- 2016-10-243** QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification et mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer le protocole d'entente tel que proposé.
- 920, route de la Montagne, dérogation mineure (DM)**
- ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser une dérogation mineure pour la construction d'une galerie ayant une profondeur de trois (3) mètres dans la marge avant;
- CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127 à l'article 9.1 alinéa 5, autorise un empiètement de 1,8 mètre dans la marge avant pour la construction d'une galerie;
- CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage porte un préjudice sérieux au demandeur;
- CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucune perte de jouissance aux propriétaires voisins;
- CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant est de 10 mètres pour ce secteur et que le terrain est déjà aménagé;
- CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au Conseil d'accepter la dérogation mineure afin de rendre conforme la construction d'une galerie dans la marge avant de cette propriété avec une profondeur de 3 mètres;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,
- 2016-10-244** QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU sans modification.
- 429, route du Fleuve, construction d'une résidence (PIIA)**
- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajuster les résolutions 2016-09-217 et 2016-09-218 concernant le projet de construction d'une résidence;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur a ajusté l'implantation de sa résidence et l'aménagement du terrain en fonction de l'intégration de son projet dans le milieu bâti limitrophe;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s présent(e)s,
- 2016-10-245** QUE le Conseil autorise la pose d'une porte de garage de 14 pieds de couleur bois au lieu d'une porte de 12 pieds.
- 12. Assemblée publique de consultation concernant le règlement numéroté 2016-09-358 et intitulé « Règlement sur la protection de l'eau souterraine, l'affichage directionnel, les écrans tampons, les résidences de tourisme et autres »**
- ATTENDU QU'il y a suspension de l'ordre du jour afin de permettre à l'assemblée d'interroger le Conseil sur le règlement qui sera adopté lors de la présente séance;
- ATTENDU QU'il y a eu des questions concernant le captage des eaux et que les réponses ont été données.
- 13. Adoption du deuxième projet de règlement numéroté 2016-09-358 et intitulé « Règlement sur la protection de l'eau souterraine, l'affichage directionnel, les écrans tampons, les résidences de tourisme et autres »**
- ATTENDU QUE la Municipalité a le pouvoir d'adopter ce premier projet de règlement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1);
- CONSIDÉRANT QUE ce deuxième projet de règlement vise plusieurs dispositions règlementaires dans les règlements d'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE ce deuxième projet de règlement vise des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;
- CONSIDÉRANT QUE M. Louis Breton, directeur général, a fait une présentation du deuxième projet de règlement;
- CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie dudit premier projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-246

QUE le Conseil adopte le deuxième projet de règlement numéroté 2016-09-358 et intitulé « Règlement sur la protection de l'eau souterraine, l'affichage directionnel, les écrans tampons, les résidences de tourisme et autres ».

14. Information concernant le projet de développement du promoteur M. André Côté

ATTENDU QUE la Municipalité doit revoir son règlement encadrant les promoteurs avant de parapher une entente avec M. André Côté;

ATTENDU QUE la Municipalité et M. André Côté peuvent tout de même s'entendre sur le tracé de la rue afin que le promoteur puisse aller de l'avant avec des démarches;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite spécifiquement encadrer les éléments suivants :

- Écran sonore en bordure d'autoroute
- Milieu humide à reconnaître ou non
- Eau potable et Eau usée expertisé
- Coupe des arbres à limiter
- Délai de pavage après 6 mois suite à la première construction
- Tracé des rues et leur emprise, projet de lotissement et idée d'implantation des constructions, disposition de l'électricité et de l'éclairage, configuration du drainage, etc.
- Débouché des rues sur les terrains limitrophes (ceux appartenant à la Municipalité et à M. André Michaud)

15. Demande d'aide financière - Espace villégiature

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature vise à appuyer le maintien et même l'essor de la vie récréative, sportive, culturelle, sociale et touristique de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE le projet Espace villégiature règle quatre problématiques importantes associées aux situations existantes à la piscine, la bibliothèque et dans le centre du village, à savoir de :

- Revoir le bâtiment de services de la piscine qui est actuellement dans un bâtiment inapproprié, complètement vétuste et assez exigu;
- Relocaliser la bibliothèque qui est actuellement dans un local inapproprié, difficilement accessible, peu visible et trop exigu;
- Restaurer le mur de soutènement / protection côtière de la piscine;
- Ajouter une toilette publique accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

ATTENDU QUE la Municipalité est toujours à la recherche de subvention pour le projet Espace villégiature;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec volet 2 – Fonds des petites collectivités » et que le projet Espace villégiature est identifié dans son programme triennal d'immobilisation 2015-2017;

ATTENDU QUE la présente demande d'aide financière rencontre les exigences du programme « Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec volet 2 – Fonds des petites collectivités »;

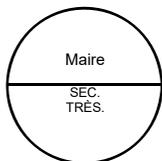
ATTENDU QUE le budget total du projet Espace villégiature se chiffre à 2 242 964 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité demande une aide financière de 1 493 814 \$ dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec volet 2 – Fonds des petites collectivités »;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet Espace villégiature, soit un montant de 449 696 \$ par l'entremise de ses excédents affectés ainsi qu'elle garantit l'apport du Milieu d'un montant de 299 455 \$ par l'entremise des excédents affectés et non-affectés d'une taxe spéciale 2017 de 150 000 \$:

Engagement pour la part de la Municipalité

172 309 \$	Excédent affecté - Espace villégiature
77 098 \$	Excédent affecté - Réfection piscine et patrimoine
145 745 \$	Excédent affecté - Éclairage côte de l'Église (projet TECQ)
<u>54 544 \$</u>	Excédent affecté - Conversion de l'éclairage au DEL (projet TECQ)



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

449 696 \$ Excédent affecté - Espace villégiature

Garantie pour la part du Milieu

150 000 \$ Taxe spéciale 2017

15 456 \$ Excédent affecté - Conversion de l'éclairage au DEL (projet TECQ)

15 000 \$ Excédent affecté - MRC rôle triennal (report de 3 ans)

118 999 \$ Excédent non-affecté

299 455 \$ Excédent affecté - Espace villégiature

Total – Engagement + Garantie

599 151 \$ Excédent affecté - Espace villégiature

150 000 \$ Taxe spéciale 2017

ATTENDU QUE la Municipalité est confiante de ne pas utiliser la garantie financière pour la part du Milieu, car elle s'attend à rencontrer ses objectifs de financement à cet égard;

ATTENDU QUE suite à la réalisation du projet Espace villégiature, la Municipalité s'engage à assurer le budget nécessaire aux opérations courantes de l'immeuble et de ses fonctions, comme stipulé dans le plan d'affaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-247

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière d'un montant de 1 493 814 \$ dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec volet 2 – Fonds des petites collectivités ».

16. Demande d'aide financière – Ouvrages de protection côtière

ATTENDU QUE le projet *Ouvrages de protection côtière* vise à intervenir en considération de la récurrence des aléas côtiers et des risques élevés qui y sont reliés;

ATTENDU QUE le projet *Ouvrages de protection côtière* s'inscrit dans selon une approche globale pour des meilleures interventions sur toute la côte;

ATTENDU QUE le budget total du projet *Ouvrages de protection côtière* se chiffre à 471 834 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité demande une aide financière de 239 316 \$ dans le cadre du « Programme national d'atténuation des catastrophes »;

ATTENDU QUE la Municipalité s'attend à un remboursement de l'ordre de 150 746 \$ du ministère de la Sécurité publique concernant quelques secteurs sur la route du Fleuve;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à assumer sa part des coûts du projet, soit un montant de 81 772 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie Diament, appuyé par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-248

QUE le Conseil mandate le directeur général, M. Louis Breton, à déposer une demande d'aide financière d'un montant de 239 316 \$ dans le cadre du « Programme national d'atténuation des catastrophes ».

17. Aménagement du parc de l'Anse – demande d'aide financière finalisée

Le dossier est maintenant complet et la Municipalité est sur le point d'avoir une confirmation sur l'aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du programme PIQM – MADA.

18. Aménagement du parc des Îles – avancement des travaux

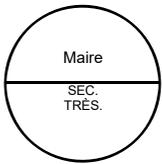
La Municipalité poursuit ses travaux au parc des Îles. Les sentiers en poussière de pierre et l'ensemencement d'une bonne partie du parc sont faits. Plusieurs octrois de contrat vont être officialisés lors de cette séance.

19. Octroi du contrat – fabrication du mobilier urbain

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié l'aménagement du parc des Îles comme projet à faire;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité cinq (5) soumissionnaires et qu'elle a obtenu 2 soumissions respectant les critères d'évaluation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Fabrication TJD inc. est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 19 874.32 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-249

QUE le Conseil accepte la soumission reçue et mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer un contrat entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et Fabrication TJD inc. en ces termes.

20. Octroi du contrat – construction d'un bloc sanitaire

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié l'aménagement du parc des Îles comme projet à faire;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité cinq (5) soumissionnaires et qu'elle a obtenu 3 soumissions respectant les critères d'évaluation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Les Maisons Ouellet* est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 23 500.00 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyée par Mme Jacqueline Poirier et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-250

QUE le Conseil accepte la soumission reçue et mandate M. Vincent More, maire, et M. Louis Breton, directeur général, à signer un contrat entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et *Les Maisons Ouellet* en ces termes.

21. Octroi du contrat – acquisition du recouvrement en plastique des bandes de patinoire

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié la réfection des bandes de patinoire comme projet à faire;

ATTENDU QU'il s'agit d'un contrat de gré à gré qui peut être octroyé sans aucune formalité;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit, malgré tout, de s'assurer d'une certaine concurrence et de veiller à l'intérêt de tous les contribuables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité deux (2) soumissionnaires et qu'elle a obtenu une (1) soumission respectant les critères d'évaluation de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Les installations sportives Agora inc.* est valide et qu'elle est la plus basse, pour un montant de 18 334.22 \$ + taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude Caron, appuyé par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-251

QUE le Conseil accepte la soumission reçue et mandate M. Louis Breton, directeur général, à signer le bon de commande entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et *Les installations sportives Agora inc.* en ces termes.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

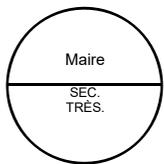
22. Fête de la famille et Automne à grands pas

Fête de la famille

La troisième édition de la fête de la famille western s'est tenue le samedi 10 septembre au Chalet des sports. Près de 85 personnes ont participé aux diverses activités proposées.

La fête a généré des dépenses de 2 060 \$ pour des revenus de 561 \$. Considérant le fait que lors de cette fin de semaine, il y a eu plusieurs événements organisés dans la région, il est suggéré de déplacer cette activité à la fin septembre, en même temps que *l'Automne à grands pas* et ainsi regrouper les deux événements.

Automne à grand pas



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

La dixième édition de l'*Automne à grands pas* s'est tenue le dimanche 25 septembre. Afin de rejoindre un maximum de personnes, un circuit partait de la place de l'Église et un second du Chalet des sports.

Cette année, 10 municipalités ont participé à ce concours qui vise le plus grand nombre de marcheurs/coureurs dans chaque village. À Notre-Dame-du-Portage, nous avons eu 45 marcheurs en tout, soit 11 de plus qu'en 2015!

23. Piscine et Camp de jour

Piscine

Nous avons reçu plus de 10 400 personnes au cours de la saison. Il y a une certaine stabilité au niveau de nos statistiques de fréquentation depuis les trois dernières années.

Au total, nos revenus pour les différents services de la piscine s'élèvent à 45 743 \$ alors que les dépenses se chiffrent à 54 784 \$ à ce jour. Encore une fois une somme raisonnable et similaire aux dernières années.

Camp de jour

L'été au Camp de jour a été encore très amusante avec une belle équipe dynamique.

Les statistiques de fréquentation se résument comme suit :

- Camp de jour - 67 inscriptions
- Service de garde - 41 inscriptions
- Service extra - 53 inscriptions

Le programme du Camp de jour estival connaît encore une fois une légère augmentation au niveau des inscriptions, notamment au niveau des présences journalières. Nous avons également vécu cette réalité avec le Service de garde.

En ce qui concerne les revenus des inscriptions, la somme de 9 625 \$ a été générée en frais d'inscription et 628 \$ en sorties. Encore une fois, se sont des revenus similaires à 2015. La réelle différence se situe au niveau des statistiques journalières, soit la présence accrue aux journées et au service de garde qui a principalement affecté le service.

24. Demande de la course du Portageur

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de la Course du Portageur pour le 29 octobre prochain sur la route du Fleuve à Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QUE l'événement a attiré plus de 600 personnes l'an dernier dans notre Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à autoriser l'accès au terrain à l'intersection de la côte de l'Église et de la route de la Montagne, à la route du Fleuve, à la rue de la Colline et à la côte de l'Église pour le stationnement durant la Course du Portageur à la condition qu'il y ait un responsable de stationnement pour diriger les gens;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du projet de protocole d'entente pour la Course du Portageur et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par M. Stéphane Fraser et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-252

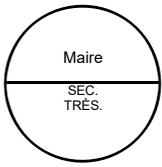
QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, et Mme Marie-Anne Caron, Coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire, à signer un protocole d'entente entre la municipalité de Notre-Dame-du-Portage et la Course du Portageur en ces termes.

VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

25. Reddition de compte dans le cadre du « programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM 10 000 \$ - projet côte de l'Église) »

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour effectuer le pavage de la surlargeur de la côte de l'Église pour un coût total de 17 280.17 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a approuvé les dépenses pour les travaux exécutés sur la côte de l'Église pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la côte de l'Église, dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Hélène Roussel, appuyé par Mme Marie Diament, et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-253

QUE le Conseil certifie que les travaux pavage de la surlageur de la côte de l'Église ont été exécutés en ces termes.

26. Demande d'aide financière dans le cadre du « plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL 2017-2022) »

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE la réfection de ponceaux près de l'intersection du chemin du Lac et du chemin Fraserville a été identifié, qu'une étude ainsi que des plans et devis s'imposent pour corriger la situation, le projet est estimé à 12 000 \$;

ATTENDU QUE le resurfaçage du chemin Fraserville a été identifié qu'une étude ainsi que des plans et devis s'imposent pour corriger la situation, le projet est estimé à 88 859 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé M. Stéphane Fraser par et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-254

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à présenter une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser la plans et devis de même que les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

27. Demande d'aide financière dans le cadre du « plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM 2017-2022) »

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

ATTENDU QUE l'intersection de la rue des Îles et de la côte de la Mer a été identifié dangereuse et qu'une étude ainsi que des plans et devis s'imposent pour corriger la situation, le projet est estimé à 22 500 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyée par Mme Jacqueline Poirier par et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-255

QUE le Conseil mandate M. Louis Breton, directeur général, à présenter une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du programme PISRMM.

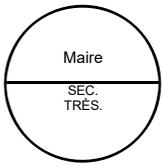
DONS ET PARTICIPATIONS

Nil

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

28. Dépôt des deux états financiers comparatifs – septembre 2016

Attendu que les deux états financiers comparatifs sont déposés aux membres du Conseil, conformément au Code municipal du Québec (CMQ, c C-27.1, Art. 176.4.)



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 3 OCTOBRE 2016

29. Liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation – septembre 2016

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Emmanuelle Garnaud, appuyé par Mme Hélène Roussel et résolu à l'unanimité des Conseiller(ère)s présent(e)s,

2016-10-256

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 177 208,38 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

30. Période de questions / réponses facultatives

Des citoyens(ne)s adressent leurs questions au Conseil. Le Conseil répond dans la mesure du possible et met en charge son directeur général d'effectuer le suivi des questions demeurées sans réponse.

Les thèmes abordés sont :

- M. Léopold Lapointe s'interroge à savoir où sont rendus les arbres du terre-plein à chaque bout de la route du Fleuve. M. Stéphane Fraser indique qu'ils sont rendus dans le parc des Îles. Mme Colombe Dumont en profite pour souligner que la vitesse est importante dans la bretelle Est de la route du Fleuve.
- Mme Colombe Dumont aimerait avoir un aperçu du projet d'aménagement du parc de l'Anse. Le directeur général l'invite à venir le rencontrer à la Municipalité pour lui présenter.
- Mme Colombe Dumont aimerait que la Municipalité établisse des ententes de droit de passage avec tous les propriétaires où se situent les sentiers / pistes. La Municipalité entend faire ces démarches.
- M. Léopold Lapointe se demande si la Municipalité a planifié des interventions pour le drainage de la rue du parc de l'Amitié. Le directeur général lui mentionne qu'il y a effectivement des interventions de planifier dans 2 à 3 semaines.
- M. Émile Beaulieu s'interroge sur la différence entre l'achat d'un véhicule et de l'allocation donné à M. Gaston Lamarre. Le directeur général souligne le fait que le Conseil a analysé les deux options et qu'il a décidé de prendre la plus bénéfique pour les besoins de la Municipalité, c'est-à-dire l'achat d'un autre véhicule de service.
- M. Colbert Lebel indique qu'il faudrait sensibiliser davantage les citoyens en ce qui concerne la collecte des ordures et du recyclage et qu'il y aurait lieu de valoriser les cours d'eau, comme la chute qui se trouve à côté du Gîte chute, couette et café.
- Mme Denise Pelletier soulève que l'avis était plutôt partagé dans le cadre de la démarche « Portageons notre milieu » en ce qui concerne le projet Espace villégiature, mais qu'il s'agit là d'un excellent projet avec une plus-value pour les résidents et les villégiateurs/touristes.

35. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de M. Stéphane Fraser, l'assemblée est levée à 21 h 13.

Vincent More
Maire

Louis Breton
Directeur général / Secrétaire-trésorier